



Le Mercredi 22 janvier 2014, vers 16h00, alors qu'elle s'apprêtait à aller chercher son fils de un an qui était avec son ex-conjoint, Madame Hernandez Segura a été arrêtée lors d'une intervention planifiée impliquant la police et les autorités frontalières. L'embuscade a eu lieu dans un endroit public, soit la station de métro Berri-UQAM.

Le ministère de l'Immigration se propose de la déporter au Mexique, son pays d'origine, où elle risque de subir davantage de violences. Cette situation va à l'encontre des valeurs québécoises et canadiennes d'ouverture, de tolérance et de protection des victimes. Bien qu'elle soit sans statut d'immigration, elle doit être protégée en vertu des chartes canadienne et québécoise de droits et libertés, qui plus est par la Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale qui stipule clairement dans ses principes directeurs le droit à la sécurité et à la protection des victimes femmes et enfants. Cette situation est également contraire à nombre de conventions et déclarations internationales signées et ratifiées par le Canada, et lui imposant donc des obligations de protection: Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Convention de Genève, Pacte sur les droits civils et politiques, Convention sur les droits de l'enfant, Convention sur toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, Protocole de Beijing, etc.

Madame Hernandez Segura est arrivée au Canada en juillet 2009 et a déposé une demande d'asile. **Elle fuyait la violence de son conjoint policier au Mexique.** En octobre 2011, sa demande d'asile a été rejetée et en juillet 2012 elle a reçu un ordre de renvoi. Plutôt que de retourner confronter le danger réel auquel elle fait face au Mexique, elle a décidé de joindre les rangs du quelque demi-million de gens qui vivent sans papiers au Canada et qui constituent l'un des groupes les plus vulnérables et les plus exploités de notre société.

Au Canada, sans statut, sans revenu, avec un enfant et victime de violence conjugale, Madame Hernandez Segura était effectivement des plus vulnérables et ne savait plus vers qui se tourner pour chercher de l'aide. Chaque pas à l'extérieur du lieu sécurisé qu'est une maison d'hébergement pour femmes violentées représentait un risque de revictimisation pour elle, de la part des autorités, des systèmes sociojudiciaires, et de son conjoint. Une peur et une menace constante tant dans la sphère privée que publique. Qu'avons-nous fait pour protéger cette femme qui vit dans la peur depuis des années?

Dans ce cas, cette mère s'est vue retirer la garde de son fils – peut-être pour toujours – en raison de son statut migratoire. Cette situation est inacceptable et contraire à l'obligation de l'État de prendre des mesures avec la diligence raisonnable requise pour prévenir et éliminer la violence et la discrimination à l'encontre des femmes. Ivonne Hernandez Segura ne devrait pas être en détention. Elle devrait avoir un statut au Canada. Elle devrait être protégée de situations de violence conjugale. Et, surtout, Madame Hernandez Segura, une mère dévouée et attentionnée, ne devrait pas être séparée de son fils.

Face à cette situation critique pour la vie et la sécurité de Madame Hernandez Segura et au nom du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, nous vous demandons, Messieurs les Ministres Blaney et Alexander, de rendre une décision à l'effet de ne pas déporter Madame Ivonne Hernandez Segura et de lui accorder la protection du Canada. Nous vous demandons que lui soit attribué un permis de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire afin de régulariser son statut d'immigration et qu'elle soit protégée au même titre que toute femme victime de violence conjugale au Québec et au Canada.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres Blaney et Alexander, l'expression de nos plus sincères salutations.

Camila Gundel  
Travailleuse sociale

c. c. Solidarité sans frontières [solidaritesansfrontieres@gmail.com](mailto:solidaritesansfrontieres@gmail.com)



Maison d'aide et d'hébergement pour les femmes.  
victimes de violence conjugale et leurs enfants depuis 1977

C.P. 60107 Montréal QC H2J 4E1 | Téléphone: 514-270-8291 | Sans frais: 1-800-865-8291 | [www.assistanceauxfemmes.ca](http://www.assistanceauxfemmes.ca)